

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
du 03 AVRIL 2018 à 20 heures 30 en MAIRIE

PRESENTS : J. DUBOUT - F. PERRET - C.CAMPO (20h50)- S. FILOCHE - P. HEIDELBERGER (Adjoints)

—
 N. BLOUQUY - E. HEDRICH - JM. CHARREAU - G. SCHWINTÉ - R. PERRET - C.LATHOUD -
 R. MERLEAU - B. BOULAGNON – D.ROTH - D. DEVISCOURT

ABSENTS EXCUSES : E. MARTIN (procuration à D.ROTH) -JM. JOANNES (procuration à JM.CHARREAU)
 - A. LECLERE (procuration à C.CAMPO)

ABSENTS : P.CURCIO

1 - Nomination du secrétaire de séance.

B.BOULAGNON est nommée secrétaire de séance

2 – Approbation du procès-verbal du 03 Avril 2018

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

3 – Vote des Comptes Administratifs 2017

Le maire propose au conseil de voter les comptes administratifs ci-dessous, par chapitre

a) *CA 2017 – budget communal*

b) *CA 2017 - Budget Annexe « les Buissons »*

c) *Affectation du résultat. Excédent fonctionnement 412 012 en totalité en investissement pour 2018 et l'excédent d'investissement reporté en investissement*

Délibérations : pour le vote des CA le maire sort. Vote oui à l'unanimité des membres présents.

D.DEVISCOURT demande pour quelle raison le lotissement « les buissons » font l'objet d'un budget à part. Il lui est répondu qu'il s'agit d'une opération à part entière, donc objet d'un budget spécifique. Le résultat excédentaire de ce budget ne sera reversé au budget communal que lorsque tous les travaux seront réalisés et payés.

4 – Comptes de Gestion 2017

Le maire propose au conseil d'approuver les comptes de gestion ci-dessous, dressés par le percepteur

a) *Compte de gestion 2017 – budget communal*

b) *Compte de gestion 2017 - Budget Annexe « les Buissons »*

Délibérations : vote oui à l'unanimité

5- Vote BP 2018

Le maire propose au conseil de voter les budgets ci-dessous, par chapitre

a) *BP 2018 – budget communal*

b) *Budget Annexe « les Buissons » 2018. Pas de changement pour cette année*

Délibérations : vote oui à l'unanimité

Le maire précise que Compensation Franco-Genevoise a diminué de 50 000 €. Le montant des autres dotations a été maintenu.

6 – Durée d'amortissement

Le maire explique au conseil qu'il convient depuis le 1^{er} janvier 2018 de prévoir par voie délibérative, les durées d'amortissement pour les articles 2132 et 2121.

Par conséquent, il propose sur avis de la perception, les durées suivantes :

- Article 2132 : immeubles de rapport : 30 ans
- Article 2121 : plantations d'arbres et d'arbustes : 5 ans

Délibération : vote oui à l'unanimité

7 – Maison médicale de Versonnex : autorisation au maire pour signer les statuts de la SCIC et le bail professionnel entre la commune de Versonnex et la SCIC MSP VERSONNEX

Le maire rappelle au conseil que dans le cadre de la gestion de la maison médicale, il a été décidé de créer une **SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif)** par action simplifiée à capital variable, dont le siège social se situera route de Collex Bossy à Versonnex.

Il explique que les SCIC ont pour objet la production ou la fourniture de biens ou de services d'intérêt collectifs, qui présentent un caractère d'utilité sociale. Il s'agit d'une structure juridique qui permet de concilier le développement économique et l'utilité sociale, en impliquant de multiples partenaires aux statuts variés : c'est une société coopérative commerciale animée par un objectif économique et social.

Le choix de la SCIC est apparu comme évident dans un projet de proximité de territoire, dont l'objectif est le bien-être de tous par l'accès aux soins.

La gestion sous forme collective associe naturellement les professionnels médicaux, les salariés et la collectivité, dans une notion de service rendu au public, et particulièrement aux résidents du territoire.

La SCIC proposée «MSP VERSONNEX » est donc destinée à gérer l'équipement construit par la commune et pour servir de support à l'organisation et la gestion du Projet de Santé.

Par ailleurs, il explique qu'un **bail professionnel devra être signé entre la commune et la SCIC MSP VERSONNEX**. Le loyer mensuel sera déterminé en fonction de l'occupation effective des locaux par les membres de la MSP en additionnant les deux éléments variables suivants :

- 5 € TTC par m² de box loués par la SCIC à la MAIRIE et effectivement occupé par un membre de la MSP le 1^{er} de chaque mois,

Par ailleurs, la SCIC étant seule occupante de l'immeuble loué, prendra à sa charge, et sans que cette liste ne soit limitative, tous frais de nettoyage et d'entretien de l'immeuble et des extérieurs, les frais d'électricité et de chauffage des parties communes, les salaires et charges sociales afférents au personnel chargé d'assurer l'entretien des parties communes et l'élimination des déchets.

Les documents juridiques sont établis par Maîtres Cortes et Muller et sont en cours de finalisation. Un exemplaire sera adressé au conseil prochainement.

Délibération : Il convient, d'autoriser le maire ou l'un de ses adjoints à signer les statuts de la SCIC ainsi que le bail professionnel précités et tous documents administratifs s'y rapportant et autoriser le maire à effectuer le versement des parts sociales au nom du collège « mairie » auprès de la banque désignée : vote oui à l'unanimité.

Il convient de préciser, en complément d'information, qu'un bail professionnel sera également conclu entre la SCIC MSP VERSONNEX et l'association MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE DE VERSONNEX (composée des praticiens). Le loyer mensuel sera déterminé en fonction de l'occupation effective des locaux par les membres de la MSP en additionnant les deux éléments variables suivants :

- 12 € TTC par m² de box loués par la MSP à la SCIC et effectivement occupé par un membre de la MSP le 1^{er} de chaque mois,
- 12 € TTC par m² des parties communes

Le maire annonce que les praticiens intégreront la nouvelle maison médicale fin avril/début mai. Il explique que le montant du loyer de la SCIC à reverser à la mairie, est faible car le bâtiment n'est pas complètement utilisé. Ce montant pourra être revalorisé en fonction des résultats financiers constatés après clôture d'exercice.

Il précise par ailleurs que la forme de statuts choisie évitera de refaire des assemblées à chaque changement de praticien, ainsi la commune est assurée de percevoir le loyer quel que soit le taux de remplissage du bâtiment.

D.DEVISCOURT demande pour combien de temps le montant de 12 € est valable ? P.HEIDELBERGER répond que le montant du loyer est fixé par bail professionnel rédigé par les avocats. Le loyer sera conclu entre l'association et la SCIC. L'Assemblée Générale décidera d'augmenter ou non les loyers. Si toutefois un futur nouveau conseil municipal souhaitait augmenter ce loyer, il y aurait obligatoirement négociation, notamment avec les praticiens.

P.HEIDELBERGER précise aussi que l'enveloppe financière de la construction du bâtiment est respectée, ainsi que les délais d'exécution.

D.DEVISCOURT demande si la commune a un droit de regard sur le choix des praticiens ou de leurs spécialités. Il lui est répondu que très peu. En effet, c'est l'association des praticiens qui gère les entrées de confrères, même s'il sera difficile de garder les locaux pour des généralistes si des spécialistes ou autres praticiens souhaitent intégrer la maison médicale. Il est vrai que l'installation d'un ou deux spécialistes serait de bon augure.

Le maire ajoute que 3 généralistes ne seraient pas de trop pour pouvoir couvrir les plages horaires de consultations, imposées par l'ARS (Agence Régionale de Santé)

8 – Convention de mise à disposition de l'agent « chef de projet » par Sauverny, auprès de la commune de Versonnex

Le maire rappelle le recrutement d'un agent chargé des missions suivantes auprès des trois communes Versonnex – Sauverny – Grilly : *pilotage et mise en œuvre des projets techniques de la collectivité, élaboration et suivi des contrats et marchés publics, conseil et assistance aux élus, veille juridique et réglementaire.*

Il s'agit de Mme LAMOOT dont le recrutement est assuré par Sauverny, à partir du 14 mai 2018, au grade d'attaché territorial, pour une durée hebdomadaire de 28 h. Son temps de travail sera réparti comme suit :

- Grilly : 10 h 30/semaine
- Versonnex : 10 h 30/semaine
- Sauverny : 7 h/semaine

La rétrocession financière se fera trimestriellement à terme échu. Pour information, le montant budgétaire à prévoir pour 2018, (salaire + charges) est le suivant :

- Grilly : 10 721.43 €
- Sauverny : 7 147.63 €
- Versonnex : 10 721.43 €

Délibération : pour autoriser le maire à signer la convention de mise à disposition de Mme LAMOOT en cours de rédaction définitive par Sauverny. Vote oui à l'unanimité.

Le maire précise que le but de ce recrutement, est d'avoir un agent capable de gérer les marchés publics, suivre les travaux, les mises en conformité accessibilité ou sécurité, notamment pour le bâtiment de la fruitière qui nécessite des travaux au niveau de la cheminée, de l'étanchéité, etc..., ainsi que les demandes de subventions auprès des instances administratives compétentes pour les travaux routiers, au titre des amendes de police dont la demande doit être déposée avant le 1^{er} juin.

9 - Informations du maire dans le cadre de sa délégation en date du 7/04/2014

Néant

10 - Informations communautaires

A) Régie des Eaux (F. PERRET en remplacement de JM. CHARREAU)

Une nouvelle station d'épuration est prévue vers Collonges, ce qui permettrait d'y intégrer la commune de Farges.

Le tarif de l'eau n'est pas encore déterminé. Il a été question, conformément à la Loi Warsmann, de prévoir le remboursement des fuites d'eau après compteur, à partir d'un certain nombre de m³, remboursable au double du prix de ce qui a été consommé.

Les agents SOGEDO et SDEI ont été pour l'instant embauchés sous contrats de droit privé et conservent leurs avantages (primes, 13^{ème} mois).

B) COPIL (P. HEIDELBERGER)

3 ateliers ont été mis en place. Concernant Versonnex, il s'est agi notamment de l'échangeur de Versoix à la sortie d'autoroute, qui prévoit un flux très important de véhicules dans Sauverny. La CCPG avait prévu une route traversant le couloir écologique séparant les Génévriers de la commune de Sauverny. Les élus s'étant élevés contre cette mauvaise idée, ont proposé la réalisation d'une tranchée couverte. Les services communautaires ont pris note de notre demande, malgré les contestations du département et ont annoncé que l'échéancier pour ce projet, débiterait à partir de 2030, mais que sa réalisation était inéluctable. Il faudra donc anticiper cette sortie. Il a été évoqué une tranchée non couverte en contre bas pour limiter les nuisances. Il faudra être vigilant quant au suivi de ce projet car si Sauverny risque d'être le plus impacté par ce projet, Versonnex le sera aussi sur le haut du Chemin Levé. Mais de toute évidence, il sera difficile voire impossible de s'élever contre cet axe. Le maire précise que la tranchée couverte protégerait Versonnex mais que Cessy s'y oppose car le flux serait dirigé vers eux.

Le maire ajoute qu'au sein de la CCPG, deux doctrines s'affrontent : ceux qui prônent la nouvelle route traversant le Pays de Gex nord (le raccordement RD 15 RD 1005) pour se rendre plus facilement sur Bellegarde, ce qui d'après le maire organiserait, avec la nouvelle sortie de Versoix, le contournement

de Genève donc un flux trop important, et ceux qui défendent avec la nouvelle sortie de Versoix des améliorations de l'existant, surtout dans le sens Gex/Genève, sans faciliter outre mesure le contournement de Genève. Tous ces contournements engendreraient forcément un développement des constructions autour. Cela fait maintenant une vingtaine d'années que les discussions à ce propos sont en cours, et qu'elles sont ressorties récemment.

C) Culture (E. HEDRICH)

Le PLUIH a été présenté au cours de la commission dans lequel est intégrée la culture (thermalisme – équipements majeurs, grandes salles – accès au Fort l'Ecluse à aménager)

La nouvelle responsable de l'OT intercommunal (Office de Tourisme) s'est présentée et a informé de la manière dont elle voyait son travail avec les équipes qu'elle gère.

D) Economie (B. BOULAGNON)

Il a été question des nouvelles zones une vers Collonges, une au milieu du Pays de Gex et une à Divonne, de la requalification de certaines zones artisanales (suppression de l'appellation « zone ») dont Sauverny et Grilly.

B. BOULAGNON souligne le peu de participants des communes du Pays de Gex à ces commissions (en moyenne 4 personnes présentes, ce qui devient peu passionnant à la longue)

E) Conseil Communautaire (J. DUBOUT)

Le Budget a été voté.

Il y a eu présentation d'une demande de subvention pour le projet de tyrolienne de la faucille. Le maire est dubitatif quant à cette installation dont il pense l'utilisation vertigineuse et peu accessible à tout le monde. Le projet majeur de la CCPG est bien prégnant sur le développement des activités touristiques et équipements à la Faucille.

Il a été aussi question de la modification du règlement intercommunal de la collecte des déchets ménagers, afin que les agents de la CCPG puissent verbaliser les dépôts sauvages autour des points verts.

11 - Commissions communales

A) Commission personnel (F. PERRET)

Actuellement le service technique compte 3 agents dont 1 agent en contrat jusqu'à fin avril. Il sera proposé à la commission de renouveler le contrat de l'agent en question pour une durée de 6 mois. Eric PAUGET, en mi-temps thérapeutique, travaille le matin et gère l'équipe l'après-midi si besoin depuis chez lui.

Par conséquent, l'agent saisonnier ne sera pas nécessaire cette année. Par contre, un appel aux emplois d'été pour la période de juillet-août sera lancé.

B) Commission environnement (JM. CHARREAU)

JM. CHARREAU et Éric PAUGET se sont rendus à la formation zéro phyto en CCPG afin de faire un retour d'expérience et de mise en œuvre de cette action sur Versonnex. Au cours des échanges, les agents des communes de Gex, St Genis, Thoiry, Prévessin, Sauverny, Crozet et Mijoux se sont dits très remontés contre leurs élus qui semble-t-il ont imposé le zéro phyto sans vraiment informer le personnel ou donner un délai pour la mise en place. Ce qui fait que certains agents continuent à utiliser les produits interdits, d'autres utilisent des produits autorisés mais non efficaces.

L'après-midi a été consacré à la démonstration des outillages.

JM. CHARREAU précise que la commune a reçu une subvention pour la mise en place du « zéro pesticide », ce qui n'est plus possible maintenant.

C) Commission Scolaire (C. CAMPO)

- Conseil Municipal des jeunes : le groupe travaille bien et 12 à 17 enfants sont assidus aux réunions deux fois par mois.
- Le projet Paintball est à l'étude
- Le CMJ arrive à sa 4^{ème} année d'existence, il convient de réfléchir à la manière d'intégrer les nouveaux jeunes conseillers pour l'année prochaine ; il est évoqué la possibilité que les anciens pilotent les nouveaux pour les motiver. Le projet clôturant ces 4 ans est à l'étude pour partir à Europa Park.

C.CAMPO ajoute que les réunions se déroulent dans différents endroits en fonction des disponibilités mais qu'il serait opportun que la commune fasse l'acquisition des modules PORTAKABIN pour y installer le CMJ ainsi qu'un point Info Jeunesse.

- A propos des modules J. DUBOUT a informé que si la commune décidait de les racheter, hormis la mise à disposition des jeunes, il serait opportun de prévoir un rapport financier de ces locaux (100 m² pour la maison des syndicats (1000 €/mois) ou association ou autre. Il a également précisé que le coût du rachat des modules est d'environ 45 000 € proposé par Portakabin et pense que ce montant peut être négocié, surtout si les climatisations sont enlevées.
N. BLOUQUY demande quelle est l'espérance de vie de ces modules, il lui a été répondu une quinzaine d'années environ. D.DEVISCOURT estime que l'on peut en améliorer l'esthétique extérieur pour les rendre plus attrayants. F. PERRET dit qu'il connaît des associations qui seraient intéressées par les locaux mais qu'elles ne pourraient sûrement pas assumer un loyer mensuel conséquent. S. FILOCHE dit que l'utilité des lieux peut toujours être trouvée mais que financièrement pour la commune, il faudra trouver les moyens de les acquérir (emprunt, paiements échelonnés, etc)
- Il a été évoqué l'accident de la directrice de l'école maternelle, survenu un matin. Elle est en arrêt maladie jusqu'à la rentrée d'avril. Le conseil lui adresse ses vœux de rétablissement.

12 - Informations diverses

- A la question sur l'organisation d'une inauguration de la maison médicale, il est répondu qu'elle aura bien lieu, pour l'instant laissons les praticiens s'installer. La date sera précisée ultérieurement, probablement en juillet.
- Gratiféria des 5 et 6 mai à Sauverny : suite aux peu de présences prévues, cette manifestation est annulée.
- Eric PAUGET va déménager et libérer son logement. Il y a de nombreux travaux à prévoir (peinture, radiateurs, étanchéité). Des devis ont été demandés. Marie-Eve DRUET s'est positionnée pour louer la maison qui serait mieux adaptée pour sa grande famille. L'élue en charge du logement sera sollicitée à son retour de congés.
- La Pétition contre la décharge à Collex-Bossy : J. DUBOUT s'est rendu à une réunion où il a été décidé que la remise de la pétition se ferait le 2 mai après-midi au Grand Conseil de Genève situé aux Bastions. Un cortège à pieds annoncé par porte-voix sera organisé, les personnes intéressées pour s'y associer sont les bienvenues.
- Il a été constaté des travaux pour l'aménagement d'un logement à la ferme Bellevie. Il convient au propriétaire d'en faire la demande par déclaration préalable en mairie, même si le PLU autorise ce type d'aménagement dans le cadre de l'activité agricole liée. Le propriétaire sera prévenu d'un rendez-vous sur place pour constater et informer de la marche obligatoire à suivre. A défaut d'obtention des documents légaux, la commune entamera la procédure règlementaire en la matière. Il conviendra également, dans le cadre d'un ERP, que la Frapna et la Dreal soient prévenues.
- D.DEVISCOURT demande où en sont les containers semi-enterrés qui étaient prévus aux Genévriers. J. DUBOUT répond qu'une convention a été signée avec la SEMCODA pour l'Europe, et qu'un plan a été fait pour l'ensemble de la commune. Une réunion quartier par quartier sera organisée pour informer et valider les emplacements avec les habitants. Par ailleurs, la CCPG a été sollicitée pour nous assister dans cette démarche, mais à ce jour, nous n'avons toujours pas eu de retour de leur part.
- Il est demandé si la bouche d'égout située au niveau du ralentisseur vers l'église va être réparée, le trou se creuse de jour en jour et devient dangereux. Le maire répond qu'il s'est renseigné auprès d'Eiffage qui a recontacté la CCPG, car cette bouche sur la route départementale, appartient soit au département soit au propriétaire des réseaux. C'est donc à la CCPG de commander les travaux à Eiffage ! ce qui retarde considérablement l'action... la commune a procédé à un bouchage de fortune et la mise en place d'une signalisation pour que les automobilistes soient avertis du danger.
- D.DEVISCOURT informe également que des habitants des Genévriers se plaignent de l'afflux de voitures important traversant les Genévriers et demande s'il y aurait possibilité d'y installer un radar en sortie des Genévriers juste avant la chicane. S. FILOCHE répond que la pose du sens interdit a forcément dévié la circulation à cet endroit. Le maire n'est pas opposé à la pose de ce radar pour enregistrer les vitesses parfois excessives des automobilistes. C.CAMPO estime quant à elle, que la pose de ce sens interdit n'est pas judicieuse car les voitures empruntent une voie sur laquelle il y a beaucoup d'enfants, donc danger potentiel. Le maire répond que dans les Genévriers il y a plusieurs points qui devraient permettre de ralentir (sens interdit, chicanes) et que par ailleurs cette route est large, possède un trottoir de chaque côté ; il estime qu'elle est tout de même sécurisée. Le problème pour lui réside plutôt au niveau du carrefour de la mairie où la circulation devient compliquée notamment lorsque le bus est stationné devant la bibliothèque. Ce problème sera revu puisqu'il s'agissait à l'origine d'un test.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 45

Versonnex, le 25 avril 2018

Le maire,

Jacques DUBOUT

Date du prochain conseil municipal : Lundi 14 mai 2018 à 20 h 30
